

Conseil de quartier dans la rue Sainte Colette

COMPTE RENDU

LE 23 MAI 2018

18H00

Chemin du Cimetière
Quartier Sainte Colette

REUNION ORGANISEE PAR	Service Démocratie participative
TYPE DE REUNION	Externe
PARTICIPANTS	Habitants : 25 personnes. Elus : M. le Maire Stéphane HABLOT M. Manu DONATI, Adjoint délégué à la Démocratie participative. Fonctionnaires : M ^{me} Sophie HUBERT, Chargée de mission responsable du service Démocratie participative, M ^{me} Karima MOKRANI, Assistante du Pôle des Actions Transversales et du Service Démocratie participative, M. Philippe MANSUY, Service Communication,

Ordre du jour : Ce conseil de quartier nouvelle formule a lieu dans une rue du quartier, pour faire le point de façon conviviale (afin de favoriser / diversifier les échanges entre élus et habitants) avec les habitants sur les travaux de voirie qui ont été réalisés, en vue d'apaiser la circulation.

La circulation automobile dans la rue Sainte Colette et l'avenue Doumer

Des excès de vitesse (entre 50 et 80 km). Les travaux réalisés près de l'Hôpital FOURNIER-MARINGER, à proximité de ces rues font que les automobilistes empruntent ces rues « *pour aller plus vite* », situation qui devrait durer pendant toute la période des travaux.

Le maire demande à ce qu'une réunion soit organisée dans les 6 à 8 mois à venir, en présence d'un représentant de la Métropole et d'un représentant de Batigère (en raison du projet immobilier sur Nancy, sur le site de l'ancien hôpital Maringer situé à proximité de la rue Sainte Colette) sur la thématique de la circulation rue Sainte Colette.

Rue Sainte Colette :

Il est constaté que les ralentisseurs sont trop doux. C'est pourquoi, les habitants demandent collectivement l'installation d'un second ralentisseur au niveau du monastère des Clarisses, au début de la rue Sainte Colette.

La ville de Vandœuvre a récemment acquis deux radars pédagogiques (indicateurs de vitesse) qui seront installés successivement dans la rue Sainte Colette et l'avenue Doumer.

La plaque de rue située Avenue Paul Doumer et signalant le chemin du cimetière, est située beaucoup trop haute : il faudrait l'abaisser d'un mètre environ.

La possibilité de supprimer un espace vert dans la rue Sainte Colette, pour créer des places de stationnement supplémentaires a été envisagée. Il reste à l'étudier techniquement par le service des Espaces Verts.

Les véhicules de société qui stationnent dans la rue Sainte Colette: difficilement verbalisables car ces véhicules peuvent être des véhicules de fonction des habitants.

Un habitant exprime sa difficulté à se rendre à **l'arrêt de bus** Sainte Colette, il demande la création d'un raccourci piéton pour s'y rendre.

Chemin du cimetière :

Le rétroviseur (miroir) installé au bout du Chemin du Cimetière, en face du stop et dans la rue Sainte Colette, ne permet pas une bonne visibilité pour l'automobiliste empruntant le chemin du cimetière car il est trop sale ou embué.

Le stop au bout du chemin du cimetière est trop bas dans la rue, ce qui entraîne un problème de visibilité : les passants empruntant le trottoir ne sont vus qu'à la hauteur du passage piéton. Pour les habitants, il faut sécuriser le trottoir, par exemple, à l'aide de l'implantation d'un feu tricolore.

Un habitant demande s'il y a une possibilité de demander à la MSA de sortir avenue Paul Doumer. Chemin du cimetière, les habitants demandent un marquage au sol « Zone 30 » au lieu du panneau 30 km/h, jugé insuffisant par les riverains.

Avenue Paul Doumer :

Les coussins berlinois dans l'avenue Doumer ne sont pas respectés, les automobilistes passent entre les coussins berlinois. Selon un riverain, il faudrait mettre un séparateur de rues.

Pour certains habitants, l'aménagement du site Peugeot, dans le cadre de l'extension du quartier Biancamaria, pourrait permettre la création de places de parking supplémentaires.

L'aménagement qui devra être réalisé dans l'avenue Doumer devra prendre en compte la situation des personnes ayant un handicap car leurs véhicules sont équipés de détecteurs d'obstacles qui les empêchent de stationner en épis dans l'avenue Doumer (présence d'obstacle en béton sur les places de stationnement).

La propreté des rues :

La propreté des caniveaux a été longuement discutée par les habitants, des herbes poussent dedans (exemples devant le n°35 et le n°16 bis rue Sainte Colette) et demandent à la ville et à la Métropole d'intervenir. Le maire rappelle que c'est à la Métropole de le faire, pas la ville. Le maire propose de réfléchir à des équipements complémentaires pour faciliter le nettoyage des rues.

Les arbres de l'avenue Paul Doumer ont été jugés pas assez élagués par les habitants. Aux pieds de ces arbres, Monsieur le Maire et Monsieur Donati constatent la présence d'herbes hautes qui n'ont pas été coupées.

Au 19 rue Sainte Colette, problème de **poubelles mal positionnées**.

La mauvaise herbe qui pousse sur les trottoirs, il faut améliorer l'entrée du chemin du cimetière pour l'habitant.

Fibre optique :

Un habitant demande des informations au sujet de la date de raccordement à la fibre pour l'avenue Paul Doumer.

Orange est l'opérateur en charge de la création du réseau de fibre optique sur la ville de Vandœuvre. Actuellement, l'avenue Paul Doumer ne figure pas dans sa programmation 2018, étant donné la proximité immédiate du NRO (Nœud de Raccordement Optique) de France Telecom qui permet aux riverains d'avoir une bonne connexion ADSL. Ce secteur n'est donc pas considéré comme prioritaire par Orange ; c'est pourquoi, il devrait être programmé pour 2019, avec éligibilité en 2020.

En cas de doute, les particuliers peuvent contacter Orange (actuellement seul opérateur commercial) pour prendre un abonnement s'ils sont éligibles.